

LES 80 ANS DU 8 MAI 1945 : LA FRANCE ET LE MONDE VONT-ILS OUBLIER LES LEÇONS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE ?

COMMUNIQUÉ
PARIS, LE 7 MAI 2025

Le 8 mai 2025 marque le 80e anniversaire de la victoire en 1945 sur l'Allemagne nazie et ses alliés européens dans la Seconde Guerre mondiale. Une victoire remportée aussi contre le régime de Vichy qui a été un complice actif des persécutions raciales nazies. S'est opérée alors, dans les ruines mais aussi dans les espoirs de la Libération, une prise de conscience mondiale de ce que la paix ne pouvait être garantie que par le respect des droits de l'Homme, les échanges et la coopération entre les nations et les Etats.

La conférence de San Francisco qui s'est tenue du 25 avril au 26 juin 1945 a adopté, au nom des peuples, une Charte qui visait à prévenir de nouveaux conflits « *par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international* ». Elle a jeté les bases de l'Organisation des nations unies (ONU), qui s'est attelée à la rédaction d'une Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée finalement le 10 décembre 1948, dont le préambule affirme que « *la méconnaissance et le mépris des droits de l'Homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité* ».

Sa mise en œuvre est loin d'avoir été immédiate. Le jour même de la capitulation allemande, des autorités françaises ont ordonné et couvert un massacre de masse en Algérie, à Sétif, Guelma, Kherrata, dans le Constantinois, dont l'origine était le refus du droit des peuples coloniaux à disposer de leur destin. La France de l'époque, pour tenter de conserver son empire, s'est lancée dans une série de crimes, de Thiaroye au Sénégal en décembre 1944 au bombardement de Haïphong au Viêt Nam en novembre 1946, qui la conduiront aussi à commettre à Madagascar en 1947 ce que le président de la République a récemment reconnu comme des « *atrocités* ».

Mais la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 énonçait des principes et fixait un horizon à atteindre. La référence au droit international était reconnue comme une norme commune.

Les drames qui endeuillent le monde aujourd'hui, de l'agression russe contre l'Ukraine au génocide en cours à Gaza, laissent entrevoir un peu partout l'abandon de cette référence au profit de son contraire, l'exaltation de la force et le culte de l'impunité. En France, la montée des idées d'extrême droite contredit les idéaux de la Résistance et de la Libération.

Il est plus que temps de réagir, de nous souvenir que la méconnaissance et le mépris des droits de l'Homme conduisent à des actes de barbarie qui révoltent la conscience humaine. La commémoration des principes qui se sont imposés en 1945, sans oublier les actes des politiques françaises qui les ont immédiatement contredits dans l'espace colonial, nous incitent à revenir à la reconnaissance de leur importance et à combattre aujourd'hui pour imposer leur respect.

